




Diplômes permettant l'exercice contre rémunération des activités gymniques et acrobatiques dans la mise en place du dispositif d'accompagnement éducatif

Diplômes délivrés par le MSS (priorité 1 car complet et spécialisé)

INTITULE DU DIPLÔME	Conditions d'exercice	Limites des conditions d'exercice
Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DES JEPS), spécialité « performance sportive », toutes mentions.	Enseignement, animation, encadrement de l'activité visée par la mention considérée ou entraînement de ses pratiquants.	
Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DE JEPS), spécialité « perfectionnement sportif », toutes mentions.	Enseignement, animation, encadrement de l'activité visée par la mention considérée ou entraînement de ses pratiquants.	
BEES, option « activités gymniques » (gymnastique générale, gymnastique artistique féminine, gymnastique artistique masculine, gymnastique rythmique et sportive, aérobic).	Enseignement des activités gymniques dans tout établissement.	
BEES, option « gymnastique sportive féminine ».	Enseignement des activités gymniques dans tout établissement.	
BEES, option « gymnastique sportive masculine ».	Enseignement des activités gymniques dans tout établissement.	
BEES, option « gymnastique sportive masculine et féminine ».	Enseignement des activités gymniques dans tout établissement.	
BEES, option « gymnastique rythmique et sportive ».	Enseignement des activités gymniques dans tout établissement.	
BPJEPS spécialité activités gymniques de la forme et de la force mention A : activités gymniques acrobatiques	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation et de découverte des activités gymniques acrobatiques.	

 Diplômes délivrés par le MSS (priorité 2 car complet et polyvalent dont les AGA)		
BEES, option « animation des activités physiques pour tous ».	Encadrement des activités physiques ou sportives dans une perspective de découverte des activités encadrées, de développement et de maintien des capacités physiques individuelles dans tout établissement.	A l'exclusion de toute activité d'entraînement ou d'approfondissement d'une discipline sportive.
BPJEPS - spécialité activités physiques pour tous	Animation à destination des différents publics à travers, notamment, la découverte des activités physiques	Toute activité physique ou sportive auprès des groupes constitués de personnes présentant un handicap physique ou sensoriel, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique

Diplômes délivrés par le MENESR (priorité 2 car complet et polyvalent dont les AGA)		
DEUG « sciences et techniques des activités physiques et sportives : animateur-technicien des activités physiques pour tous ».	Encadrement et animation auprès de tous publics des activités physiques ou sportives à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir.	Toute activité physique ou sportive auprès de tous publics, à l'exclusion des pratiques compétitives.
DEUST "manager de club sportif".	Encadrement des activités physiques ou sportives.	Toute activité physique ou sportive auprès de tout public, à l'exclusion des personnes ayant un handicap, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique.
DEUST "animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles".	Animation auprès de tous publics par la découverte des activités physiques, sportives ou culturelles et par l'initiation à ces activités	Animation auprès de tous publics, à l'exclusion : -des groupes constitués de personnes ayant un handicap physique ou sensoriel, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique ; -des pratiques compétitives.
Licence "éducation et motricité", filière "sciences et techniques des activités physiques et sportives"	Encadrement et enseignement des activités physiques ou sportives auprès des enfants, adolescents et jeunes adultes	
Licence "entraînement sportif", filière "sciences et techniques des activités physiques et sportives"	Encadrement de différents publics à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel dans la(les) discipline(s) mentionnée(s) dans l'annexe descriptive au diplôme mentionnée à l'article D.123-13 du code de l'éducation	
Licence professionnelle activités sportives, spécialité « développement social et médiation par le sport ».	Encadrement et animation auprès de tous publics des activités physiques et sportives.	Encadrement et animation auprès de tous publics, à l'exclusion : – des groupes constitués de personnes ayant un handicap physique ou sensoriel, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique ; – des pratiques compétitives.
Licence professionnelle « animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives ».	Encadrement auprès de tous publics à des fins d'initiation, d'entretien ou de loisir dans la ou les discipline(s) mentionnée(s) dans l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation.	

 <h2 style="text-align: center;">CQP délivrés par la FFG (priorité 3 car spécialisé)</h2>		
CQP Animateur des Activités Gymniques (AAG) : Mention activités gymniques acrobatiques.	Encadrement en autonomie, par la découverte et l'initiation, des activités gymniques acrobatiques, à visée compétitive ou non :- activités gymniques au sol, aux agrès ou sur supports élastiques (piste gonflable, fast track, mini-trampoline, trampoline) ; -activités gymniques acrobatiques de groupe.	Activité exercée à titre secondaire.

<h2 style="text-align: center;">Diplômes fédéraux délivrés par la FFG permettant d'exercer contre rémunération si délivrés avant le 28.08.2007 (priorité 3 car spécialisé)</h2>		
Entraîneur fédéral(GAM, GAF,GR,Aérobic sportive)	Entraînement de la spécialité	auprès de pratiquants confirmés dans les établissements affiliés à la FF gym ou agréés par elle
Moniteur fédéral de gym form loisir	Encadrement des pratiques gymniques de loisir	dans les établissement affiliés à la FF de gym ou agréés par elle

<h2 style="text-align: center;">Diplômes délivrés par le ministère chargé de la défense (priorité 3)</h2>		
Moniteur d'entraînement physique, militaire et sportif.	Animation auprès de tous publics des activités physiques ou sportives à des fins d'initiation, de découverte, de loisir, de développement et de maintien des capacités physiques individuelles.	Toute activité physique ou sportive auprès de tout public, à l'exclusion des groupes constitués de personnes ayant un handicap physique ou sen-sorieel, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique.
Moniteur-chef d'entraînement physique, militaire et sportif	Encadrement et coordination auprès de tous publics des activités physiques ou sportives.	Toute activité physique ou sportive auprès de tout public, à l'exclusion des groupes constitués de personnes ayant un handicap physique ou sensoriel, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique.